

COMMUNIQUÉ DE PRESSE: 11 avril 2016
Déclaration sur les migrants et les réfugiés

CICOPA confirme son engagement dans la lutte pour l'égalité d'accès des migrants et des réfugiés aux services et aux opportunités de travail fournis par les coopératives

CICOPA, l'organisation internationale des coopératives de travail associé et des coopératives sociales actives dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat, publie une déclaration sur les migrants et les réfugiés. Par ce texte, CICOPA rappelle que ce type d'entreprise « contribue à une vie décente et digne et à l'intégration sociale et économique des réfugiés et des migrants dans le monde entier ».

Selon les Nations Unies le nombre de migrants internationaux a augmenté de 41 % au cours des 15 dernières années passant de 173 millions en 2000 à 244 millions en 2015; l'ONU fait également remarquer que les conflits, la pauvreté, l'inégalité et le manque d'emplois décent sont les principales raisons de cette migration et que la distinction entre les pays d'origine, de transit et de destination est de plus en plus obsolète.

Elle mentionne également que, selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre de réfugiés s'élevait à environ 15,1 millions de personnes à la mi-2015, contre 10,5 millions en 2012, soit une augmentation de 40 % en seulement 3 ans, la grande majorité étant hébergée par les pays à revenu faible ou moyen. Et cette situation va probablement empirer au cours des prochaines années.

« L'Europe en particulier – poursuit la Déclaration – est confrontée à la plus grave crise humanitaire et migratoire qu'elle a connue depuis la Seconde Guerre mondiale et qui révèle ses propres paradoxes et ses inaptitudes à appliquer ses valeurs constitutives telles que la solidarité, le respect de la dignité humaine et de la liberté »

Avec cette Déclaration CICOPA veut montrer qu'elle est concernée par cette situation et dire son engagement « à lutter pour un accès égal aux services et aux opportunités de travail que fournissent les coopératives, permettant une vie décente et des opportunités accrues pour les projets entrepreneuriaux initiés par les travailleurs et les producteurs dans les communautés de migrants et de réfugiés dans le monde entier ».

CICOPA rappelle que « Les coopératives industrielles et de services sont les alliées naturelles des organisations internationales, des organisations régionales et des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des politiques inclusives qui fournissent les services de base et l'inclusion

socio-économique aux migrants et aux réfugiés ».

Elles sont également utilisées par les migrants et les réfugiés eux-mêmes comme un outil de développement des initiatives entrepreneuriales avec d'autres membres de la communauté augmentant ainsi l'autonomie, la solidarité et le développement humain tout en contribuant à une économie durable mondiale et locale (...). L'entrepreneuriat coopératif est un outil précieux pour maximiser les avantages que représentent les migrants et les réfugiés en matière de ressources humaines, de compétences et d'aptitudes pour le développement des pays accueillants ».

« Les coopératives – conclut le texte – sont fondées sur le principe de l'égalité en vertu duquel tous les êtres humains sont égaux en droits et restent au cœur de toutes les préoccupations politiques. Voilà pourquoi les coopératives industrielles et de services s'engagent à lutter contre la discrimination, la stigmatisation et l'exclusion auxquelles les réfugiés et les migrants sont confrontés partout dans le monde.

De nombreux exemples de l'engagement des coopératives en faveur de l'inclusion des migrants et des réfugiés peuvent être découverts dans le dernier numéro du magazine de CICOPA « [Work Together](#) » récemment mis en ligne.

Pour lire la déclaration complète, [cliquez ici](#).

CONTACT :

Mariana Vilnitzky – responsable de la Communication ad interim + 34 646287742 - communication@cocopa.coop

NOTE A L'EDITEUR

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. On compte parmi les coopératives, les coopératives de travail associé, les coopératives sociales et les entreprises contrôlées par leurs travailleurs.

Qu'est-ce CICOPA?

CICOPA représente 65.000 coopératives de travail associé, coopératives sociales et d'artisans, fournissant un emploi à 3 millions de personnes à travers le monde. Beaucoup de ces coopératives sont des coopératives de travail associé où les membres sont le personnel de l'entreprise, c'est-à-dire membres-travailleurs. Ces entreprises sont caractérisés par un type particulier de relations de travail appelé « propriété du travailleur », différent de celui que l'on trouve dans les entreprises conventionnelles ou chez les travailleurs indépendants. Avec la récente transformation de l'économie mondiale, les coopératives industrielles, artisanales et de service ne sont plus un phénomène marginal. Une typologie croissante des coopératives représentée par CICOPA sont les coopératives sociales, à savoir les coopératives dont la mission est la provisions de biens ou de services d'intérêt général. CICOPA a actuellement un total de 43 membres dans 28 pays, dont quatre sont des organisations de

développement. CICOPA a deux organisations régionales : CECOP - CICOPA Europe et CICOPA Amériques.